Mairie de GOSNE
Place du Calvaire
35140 GOSNE
☎ 02 99 66 32 08
mairie@gosne.fr

14-2026
Nomenclature : 1.1

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213501216-20260305-14_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
26 février 2026

Date d'affichage
09 mars 2026

L'an deux mille vingt-six,
le 05 mars, à 19h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean DUPIRE, Maire

Étaient présents : MM Dupire, Le Cuff, Morin, Havard, Gillet, Blot, Serra, Gillet-Pesson, Boutheloup, Orain, Foliard, Dugué, Viscart, Thébault, Veillaux, Vergnaud, Chardin

Étaient absents excusés : MM. Cervi, Piquion

Procuration de M. Cervi à Mme Viscart

Nombre de conseillers		**Formant la majorité des membres en exercice**
En exercice	: 19	
Présents	: 17	Carole GILLET a été élue secrétaire de séance
Votants	: 18	

14-2026 RÉHABILITATION THERMIQUE ET EXTENSION DE LA MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE : AVENANT MAITRISE D'OEUVRE

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 18 avril 2024, le marché de maitrise d'œuvre a été fixé à 127 144.41 € HT. Compte tenu du rallongement des délais de chantier et de prestations supplémentaires réalisées par la maitrise d'œuvre à la demande de la maitrise d'ouvrage pendant le chantier, il y a lieu d'établir un avenant.
Le montant de l'avenant 2 proposé est détaillé ainsi : 1502 € HT pour MAGMA et 737 € HT pour l'OPC APHIPRO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'avenant n°2 relatif à la rémunération de la maitrise d'œuvre pour les travaux de médiathèque, tel que présenté ci-dessus, pour un montant total de 2 239 € HT ;
- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant et tous les documents nécessaires.

Le Registre dument signé pour copie conforme,
Le Maire,
Jean DUPIRE

